

[Titre]

Réunion au SMICTOM des Pays de Vilaine

27/06/2024

Compte rendu

Objectifs de la réunion			
1. Présenter le rapport annuel 2023 du SMICTOM des Pays de Vilaine 2. Présenter le fonctionnement des déchèteries sur le territoire			
Ordre du jour			
1. Introduction 2. Le SMICTOM des Pays de Vilaine 3. Harmonisation du service Déchèteries • Filières • Modalités d'accès • Tarification • Place du réemploi 4. Point d'actualité et perspectives communes			
Liste des participants			
Nom	Prénom	Organisation	Responsabilités
Marquet	Jérôme	SMICTOM des Pays de Vilaine	Directeur
Gardan	Christine	SMICTOM des Pays de Vilaine	Présidente
Burban	Rozenn	CC d'Arc Sud Bretagne	Responsable déchets
Ricordel	Jérôme	Redon Agglomération	VP en charge des déchets
Antheaume	Christophe	CC de Blain	Responsable service déchets
Schladt	Rita	CC de Blain	Présidente
Ethoré	Bernard	Brocéliande Communauté / SMICTOM CO	Président
Chevrel	Philippe	Saint Méen Communauté/SMICTOM CO	Président
Guégan	Florian	De l'Oust à Brocéliande Communauté	Responsable du service Déchets
Rebin	Angela	AILB	Chargée de mission
Virlouvet	Gaël	Tehop	Consultant, directeur
Le Naour	Aurélia		Chargé d'étude

Relevé de décisions

Le groupe de travail n°6 aura lieu le 12 septembre 2024 de 9h à 12h30.

Le groupe souhaite échanger l'information sur les tarifs en déchèterie pour les professionnels pratiqués sur l'ensemble des territoires.

Prochaines échéances

Le groupe de travail déchets

Réunion 6 du groupe de travail : 12 septembre 2024 de 9h à 12h30.

Agenda

/

Relevé des échanges

Introduction

Angela Rebin rappelle que la première session de ce groupe technique déchets a eu lieu l'année dernier. Ces sessions ont permis le défrichage de la thématique des déchets au sein du territoire et trois axes de travail ont été définis (un quatrième a été ajouté). La thématique de la présente réunion concerne l'harmonisation service déchets, la prochaine réunion aura lieu le 12 septembre sur la prévention des déchets et enfin la dernière réunion portera sur la tarification incitative en décembre à Blain.

Après un rapide tour de table de présentations, Gaël Virlouvét présente les objectifs de la réunion et fait un rappel des précédents échanges. Les premiers échanges de l'année dernière ont permis un temps de hauteur sur la thématique et trois thèmes sont ressortis ensuite.

Présentation du SMICTOM des Pays de Vilaine

Présentation par Jérôme Marquet

Jérôme Marquet, en tant qu'hôte et directeur, présente le SMICTOM et le bilan annuel 2023 du SMICTOM des Pays de Vilaine.

Le bilan du rapport annuel 2023 est présenté aux membres du groupe. Les résultats concernant les OMR sont bons, ceci est dû à une très bonne gestion des déchets. Concernant l'enfouissement, les résultats ne sont pas satisfaisants pour le moment mais à venir en 2025. En 2023, il y a eu de l'enfouissement ce qui entraîne de mauvais résultats.

Le SMICTOM est lauréat d'un Appel à Projet CITEO sur l'amélioration de la qualité du tri. Jérôme Marquet précise que lorsque la TI est pratiquée, il y a beaucoup d'erreur de tri donc la sensibilisation est importante. Cet AAP est un projet sur 3 ans.

La spécificité du territoire porte sur la présence de 3 bacs chez les habitants : ordures ménagères, emballages, biodéchets. Le verre et le papier sont en point d'apport volontaires. Par ailleurs, il existe 2 recycleries sur le territoire.

En ce qui concerne le tonnage des déchets, une diminution forte des déchets résiduels est observée sur les 10 dernières années. Sur l'année 2023, ils représentent 77 kg/hab/. Ce résultat est dû à la mise en place de la tarification incitative, à l'extension des consignes de tri et à la limitation du nombre de passages en déchèterie. Les déchets végétaux ont diminué de 30% en apport en déchèterie.

Pour 2024, il est prévu de communiquer davantage sur le tri des biodéchets (environ 30 kg retirés et valorisé en compostage) ainsi que déterminer la solution de traitement des déchets du territoire en lien avec la fermeture des exutoires actuels. Le SMICTOM s'interroge notamment sur le fait d'envisager des partenariats et coopérations. Par ailleurs, il s'agira aussi pour le SMICTOM de formaliser les partenariats avec les éco-organismes : à ce titre le SMICTOM est la première collectivité de France à avoir signé la convention avec les éco-organismes agréés pour la REP PMCB. Il s'agit du premier déploiement qui a lieu sur le 1^{er} semestre 2024. De plus, un changement a eu lieu au 1^{er} janvier 2024 sur le nombre de passage en déchèterie : un maximum de 16 passages est désormais à utiliser tout au long de l'année, avec une limitation de hauteur à certaines heures, ce qui permet de limiter les professionnels en déchèterie, mais également de mieux les facturer. Il est précisé que les recettes des dépôts en déchèterie représentent 150 k€. Enfin, le SMICTOM va renforcer son partenariat avec les agriculteurs locaux pour la valorisation des biodéchets. Le compost : est certifié utilisable en Agriculture Biologique. Cette démarche permet de sécuriser les apports de matières organiques pour les agriculteurs locaux.

Echanges à l'issue de la présentation

Gael Virlovet indique que ces chiffres sont reconnus comme remarquables à l'échelle nationale. La réduction des OMR et des DMA est notable. Le territoire fait partie de ceux ayant le plus réduit les déchets. Comme pour nombre des territoires rassemblés dans l'AILB, ces résultats pourraient davantage être mis en avant à l'avenir. Ils méritent d'être valorisés.

A titre de comparaison, le sud de l'Alsace et le bocage Vendéen sont également connus pour avoir de bons résultats également.

La Présidente du SMICTOM indique que l'appartenance au réseau CompostPlus a été utile pour progresser, grâce aux échanges et aux retours d'expérience partagés avec d'autres collectivités. Le SMICTOM travaille depuis 10 ans avec ce réseau et ce réseau a aidé à mettre des choses en place. Elle précise que le SMICTOM s'est inspiré du travail de l'Hérault et des visites de collectivités. Elle indique également que lors de certaines réunions, le SMICTOM fait l'objet de nombreuses questions, d'autant plus avec la loi de tri des biodéchets.

Il est relevé par un participant que cette expérience est très pédagogique et que les avancées se sont faites petit à petit. C'est le grand mérite d'avoir travaillé sur le sujet des biodéchets il y a 10 ans.

Philippe Chevrel indique que le TMB (Tri mécano-biologique) et la Redevance Incitative peuvent constituer également un panel d'outils aboutissant à des résultats satisfaisants.

La Présidente du SMICTOM constate une adhésion à cette dynamique, de la part des agents du SMICTOM, des techniciens, des différents services, des usagers. Il y a également beaucoup de communication et plus de 50 personnes ont été recrutées pour faire du porte-à-porte par exemple.

Le SMICTOM CO poursuit ses actions sur les autres catégories de déchets. Ainsi, les dépôts en déchèterie constituent la majeure partie de nos déchets (50%). Le SMICTOM CO se pose la question sur la manière de travailler sur les déchèteries pour améliorer l'accueil et la qualité.

M. Ricordel précise que certains disent, pour Redon Agglomération, que le territoire peut encore faire mieux. Mais sans toujours connaître les actions réalisées et leur caractère remarquable.

Présentation Harmonisation du service Déchèteries

Carte de répartition des syndicats et Tarification incitative

Gael Virlovet présente la carte de la répartition des syndicats sur le territoire puis la carte de la répartition de la tarification incitative. Il n'existe pas d'autres ensembles de ce type où la TI a été largement déployée (à l'exception du nord de la Vendée et de l'Ouest du Maine et Loire)

Il est rappelé qu'Arc Sud Bretagne a envisagé la tarification incitative, mais que le contexte littoral complique le sujet.

L'accès aux déchèteries

Gaël Virlouvét présente la carte sur les accès aux déchèteries : accès libre, accès libre et payant pour les professionnels, contrôle d'accès avec seuil et contrôle d'accès sans seuil (ces deux derniers payants pour les professionnels).

>Un tour de table des pratiques est proposé, en présentant les difficultés ou les succès rencontrés.

Pour la CA de Redon, il est précisé qu'il est prévu un contrôle d'accès avec seuil.

Pour la Pays de Blain Communauté, le contrôle présente une difficulté : il serait nécessaire d'avoir davantage de personnel pour accueillir et contrôler les usagers. Il n'y a actuellement pas de barrières. La déchèterie de Blain est plus grande et les déchèteries peuvent être loin des villages. Parfois une des deux déchèteries ferme (absence non prévue) et les réactions des usagers peuvent s'avérer virulentes. Il est arrivé que la déchèterie ait été ouverte par les usagers eux-mêmes alors qu'il n'y avait pas d'agents.

Pour le SMICTOM Centre Ouest, 7 des 9 déchèteries sont équipées en contrôle d'accès. La déchèterie de St Méen Montauban, va être refaite, il n'y aura donc pas d'investissement avant les travaux. Le contrôle d'accès est opérationnel, il y a une distribution de badge au mois de décembre et il n'y a pas de seuil pour le moment car les 9 déchèteries ne sont pas équipées de dispositif de contrôle d'accès.

>Gael Virlouvét demande si certains accès se font par smartphone.

Un des membres indique que c'est en étude pour certaines collectivités mais que les badges fonctionnent bien. Il peut être intéressant de fonctionner avec les plaques d'immatriculation des véhicules. Une personne qui déménage doit anticiper ce dispositif ce qui pourrait s'avérer plus compliqué.

Pour De l'Oust à Brocéliande Communauté, il s'agit d'un contrôle d'accès sans seuil mais payant pour les professionnels (avec badge).

Globalement, la solution avec badge satisfait les participants. Une difficulté est soulevée : la lisibilité de l'écran du dispositif de contrôle d'accès avec le soleil qui peut poser des problèmes de lecture parfois.

Le SMICTOM précise que la carte est utilisée pour la facturation des professionnels.

>Gaël Virlouvét demande si le dispositif physique de barrière est satisfaisant.

Le SMICTOM trouve cela plutôt efficace et il n'y a pas eu de problème de maintenance.

De l'Oust à Brocéliande Communauté a connu des difficultés sur les déchèteries de Serrant et Ruffiac et il a fallu 3 mois avant de corriger le problème (panne sur le lecteur de puce qui ne fonctionnait pas). Depuis le début de l'année, cela fonctionne bien. Il faut la présence d'un technicien pour réagir et appeler le prestataire rapidement.

Le SMICTOM des Pays de Vilaine a dû réaliser quelques travaux car au départ, la borne était trop éloignée et les usagers devaient descendre de leur voiture. Les usagers veulent rester dans leur voiture pour badger, la praticité est demandée.

L'implantation du lecteur est importante : plusieurs collectivités ont dû refaire des travaux sur leur déchèterie pour aboutir à une bonne installation.

Dans certaines déchèteries, en raison d'une mauvaise localisation du dispositif d'entrée, certains véhicules doivent refaire une manœuvre pour accéder à la borne. Il y a également parfois une file d'attente sur les routes d'accès. Cela peut induire 300 ou 400 mètres de voirie à refaire pour résoudre ce problème.

La CA de Redon indique que l'attente sur la voie publique peut s'avérer effectivement dangereuse. Les barrières n'ont pas posé de soucis particuliers, elles sont en place depuis 5 ans. La barrière peut redescendre assez vite, cela peut s'avérer également dangereux.

La Présidente du SMICTOM indique qu'il faudrait revoir le sens des entrées et prévoir une zone de retournement pour les personnes qui n'ont pas le badge.

Pour la CC Arc Sud Bretagne, le contrôle d'accès n'est pas encore en place. Il y a un travail de réhabilitation à Muzillac car les véhicules se retrouvent sur la voie publique.

Un des membres demande quel est la relation entre le nombre de communes et le nombre de déchèteries ?

Gaël Virlouvet répond que l'ADEME recommande 1 déchèterie pour 15 000 habitants. Un tour de table des situations des collectivités est réalisé :

- CC Arc Sud Bretagne : 32 000 habitants et 4 déchèteries en 2023. Il y en aura une en moins en 2024. Il y a une sur dotation sur le territoire, qui est lié aux changements d'intercommunalité, c'est l'héritage de ce changement.
- CA Redon : 8 déchèteries pour 66 500 habitants. Les horaires ne sont pas identiques sur toutes les déchèteries. Le VP en charge des déchets précise que s'il fallait le repenser, il y en aurait une par département. Aujourd'hui, la problématique est qu'il n'y a pas de mètres carrés supplémentaires. Les communes ne veulent pas fermer leur déchèterie.
- CC de l'Oust à Brocéliande : 3 déchèteries dont une plateforme pour 27 000 habitants. Il n'est pas envisagé d'en fermer. Il n'y a actuellement pas de limite de passage.
- SMICTOM CO : 9 déchèteries pour 103 000 habitants
- SMICTOM des Pays de Vilaine : 7 déchèteries, 1 plateforme de compostage pour 86 000 habitants. Il s'agit aussi d'un héritage. Il n'est pas non plus question d'en fermer. Il y a des demandes de création d'une nouvelle déchèterie du côté de Janzé car il y a trop de distance avec les autres pour les usagers mais il n'est pas question d'en ouvrir une autre.

La Présidente du SMICTOM indique que si les usagers sont très éloignés de la déchèterie de leur territoire, il peut être instauré un arrangement avec le territoire voisin. Il s'agit d'un service public et perdre ce service serait difficile.

Gaël Virlouvet indique que lorsque certains territoires ferment des déchèteries, c'est toujours un sujet politique, et c'est également le cas pour les plateformes de déchets verts. Là où les élus arrivent à avancer, c'est dans le cadre d'un schéma global d'optimisation des déchèteries (incluant développement du réemploi et du nombre de filières). Il s'agit souvent d'évoluer vers un nouveau schéma sur le territoire avec une amélioration d'une partie des déchèteries et la fermeture d'une ou de quelques-unes. En territoire rural, la tendance est de baisser le nombre des déchèteries, pour aboutir à moins de déchèteries regroupant davantage de filières.

Un des participants précise que l'argument qui fonctionne parfois, c'est l'aspect réglementaire : en effet, il s'agit d'installations classées et il y a donc des contrôles de la DREAL. Il y a également une notion de responsabilité en cas d'accident.

Tarifs pour les professionnels

Gaël Virlouvet présente le tableau des tarifs pour les professionnels en précisant qu'il est basé sur les données trouvées sur les sites internet des collectivités, que l'information est parfois manquante et qu'il peut y avoir des erreurs liées aux évolutions récentes. Les tarifs sont variables d'un territoire à l'autre. De ce fait, les professionnels peuvent être amenés à aller déposer leurs déchets ailleurs.

Pour De l'Oust à Brocéliande Communauté, les tarifs des professionnels sont différents s'ils sont implantés sur le territoire ou en dehors sur tous les flux (leur tarif double).

>Gaël Virlouvet demande quels sont les souhaits vis à vis d'une éventuelle harmonisation des tarifs en déchèterie pour les professionnels ?

Pour la REP PCMB, il s'agirait d'orienter les professionnels pour trouver une autre solution. Certains s'organisent pour réduire leurs apports mais il n'y a pas d'agents pour contrôler.

La CC Arc Sud Bretagne indique que le message de la Région a changé : il s'agit d'abord de s'appuyer sur les pro puis en dernier lieu sur les collectivités.

Redon Agglomération alerte sur le fait que certains s'affichent en point de collecte alors qu'ils ne le sont pas.

Un des membres indique que la Chambre de Commerce et d'Artisanat n'a pas pris ces sujets ce qui est dommage.

Ce n'est pas incitatif pour faire venir les petits artisans. Certains artisans sont aussi limités par leur emplacement, ils n'ont pas forcément la place pour les bennes.

La REP PMCB ne prend pas en compte tous les artisans.

Le SMICTOM précise qu'il y a un forfait à chaque passage (30 € à chaque passage). Certains n'emmenaient que des cartons et de la ferraille, ils ne sont pas forcément facturés à ce moment-là. Les professionnels représentent 50% des apports.

La CC de Nozay indique qu'il y a eu du brûlage de déchets par des professionnels sur le territoire.

La question est posée de savoir si la Police Municipale est sollicitée pour régler ces problèmes de comportement.

Pour le SMICTOM CO c'est le cas et de façon régulière en période où il était interdit d'allumer les feux (intervention via le pouvoir police du maire et la gendarmerie).

La présidente du SMICTOM indique qu'il y a aussi eu des interventions dans les lotissements.

Les agents en déchèteries ne sont pas assermentés. Pour exemple, à Questembert Communauté il y a 3 agents « déchets » assermentés mais aucun en déchèterie, ils sont plutôt affectés au suivi des dépôts sauvages par exemple.

Concernant les tarifications des professionnels, le SMICTOM CO pratique du HT (assujetti à la TVA).

Le SMICTOM CO indique que la tendance est d'aller vers une régionalisation, il faudrait donc plutôt harmoniser les prix.

Un autre membre est également favorable pour aller vers une harmonisation des prix. Est-ce que les syndicats sont toujours prêts à accepter les artisans ?

Une des membres demande s'il faut adopter les coûts prix marché ou s'aligner sur le haut ou sur le bas. Il faudrait également limiter le nombre de passage.

A Bouvron, au sein du SMCNA, il n'y a pas la même tarification pour les CC

Au SMICTOM, les portiques sont accessibles une heure le matin et une heure l'après-midi et ensuite il y a une limitation de hauteur. Il y a également des gardes corps sur toutes les déchèteries sauf déchets verts qui sont à déposer à même le sol. Il y a une certaine incompréhension sur les déchets verts car ils repartent chez les agriculteurs. Il y a un besoin car ils sont en mélange avec les biodéchets sur la plateforme des biodéchets. Il faut une bonne qualité du broyat des végétaux. Les biodéchets sont triés sur la plateforme. Les végétaux sont broyés sur les déchèteries. Il y a des refus de criblage.

Il est souvent suggéré aux usagers de ne pas venir avec leurs déchets verts. Certains s'inquiètent sur une possible interdiction comme à Rennes Métropole.

D'après la Présidente du SMICTOM, l'effet de cette annonce de Rennes Métropole a fait doubler la vente de composteur et il y a eu une réduction de 30% de location de broyeur, ainsi que de la communication sur le mulching. En conséquence, une diminution des tonnages de déchets verts a été observé et les usagers ont trouvé les alternatives.

Un tour de table des pratiques sur les passages est réalisé :

- SMICTOM des Pays de Vilaine : 16 passages, au 17ème c'est interdit. Il y a eu 5 ou 6 personnes à faire une demande de passages supplémentaires. Une partie de la population fait 9 passages dans l'année. 95% de la population est en dessous de 12 passages par an. Quelques personnes avaient atteint les 20 passages.
- CA de Redon : 26 passages puis payant (la barrière se lève quand même).
- CC Arc Sud Bretagne : l'objectif est d'abord de mettre en place les barrières. La collectivité regarde ce que fait Questembert Communauté qui a 15 passages. Il y a eu une levée de bouclier mais qui est aussi liée à l'augmentation de la redevance.

La plupart des usagers n'ont pas utilisé leur 15 passages (il y a eu un afflux au mois de décembre car les usagers en ont pris connaissance).

Il est indiqué que certains usagers trouvent injuste de limiter le nombre d'accès à la déchèterie pour ceux qui n'ont qu'un petit coffre dans leur voiture.

Pour le SMICTOM plusieurs objectifs sont possibles, il y a des solutions alternatives pour gérer les déchets végétaux, il faut également regrouper les déchets des usagers pour limiter le nombre de véhicules sur les déchèteries. Cela implique que l'artisan va également être touché.

De l'Oust à Brocéliande Communauté indique que le fait de se déplacer dans une déchèterie est une habitude de sortie pour certaines personnes.

➔ Les participants expriment leur volonté de connaître les tarifs des collectivités voisines pour les harmoniser sur leur territoire.

Le SMICTOM précise qu'en comparant avec ce que le territoire voisin pratique, cela permettra de réfléchir à la problématique et ne pas créer de trop grandes différences qui pourraient être incompréhensible pour les professionnels.

Les dynamiques de réemploi du territoire

Gaël Virlouvét présente le tableau des éléments relevés sur les dynamiques de réemploi du territoire de l'AILB. Il précise que pour réduire les déchets en déchèteries, plusieurs mesures peuvent être mises en place, notamment :

- Interdire les déchets verts en déchèterie (comme à Rennes Métropole)
- Faciliter le réemploi, par exemple en installant un caisson de réemploi sur le site de la déchèterie

La mesure d'interdire les déchets verts fait parler et quelques collectivités y ont réfléchi lors de l'élaboration de leur PLPDMA.

Pour la Pays de Blain Communauté, il y a un projet de pôle « Consom'acteurs » avec une recyclerie, des animations autour du réemploi avec un accès unique. Le parcours se ferait d'abord en arrivant sur une zone de réemploi puis la finalité est le déchet.

Sur le territoire de la CC de Nozay, il y a une zone de don (la Bricothèque) et zone de récupération de bois de chauffage.

Dans tous les cas, il faut des agents qui oriente et cela représente un certain coût.

Pour le SMICTOM CO, un travail a été réalisé avec ENVIE pour l'électroménager et le matériel paramédical (fauteuil roulant, lit médicalisé...) qui est lancé par l'ESAT du Pommeret à Bréal. Beaucoup de fauteuils roulants qui partent à la casse et face à ce constat, ce projet a émergé avec un partenariat.

La recyclerie a peut-être des apports de moins bonne qualité à cause du bon coin par exemple.

Le broyeur est mis à disposition des foyers (partenariat avec les commerçants) mais cette pratique a été arrêtée car il y a eu des mauvaises utilisations). Certains l'utilisaient pour la famille ou hors du territoire. Il y a eu beaucoup de casse.

Pour le SMCNA, cette pratique existe aussi (prise en charge pour moitié), mais cela reste compliqué car il faut trouver le bon matériel qui soit bien adapté. Il y a également des pannes et de la casse.

Angela Rebin indique que le prix pourrait être dégressif en fonction du nombre d'utilisateurs (mutualisation avec les voisins).

Cela reste compliqué lorsque le matériel est partagé avec les communes.

Concernant la recyclerie du SMICTOM des Pays de Vilaine, un loyer est versé par la recyclerie pour les bâtiments sur Bain de Bretagne. Il y a un projet pour créer une antenne car la recyclerie a trop d'objet par rapport à sa capacité de stockage. Les recycleries collectent sur les déchèteries. Ce nouveau bâtiment avec une zone de vente est envisagé dans une zone commerciale. Par ailleurs, un événement pour promouvoir les acteurs du territoire est prévu en septembre (fête de la récup).

Angela Rebin demande s'il y a de la casse sur les points de collecte en déchèterie.

Les membres indiquent qu'il n'y en a pas forcément sur la zone réemploi.

>Gael Virlovet fait remarquer qu'il y a une belle dynamique autour du réemploi. Sur certains territoires, des déchèteries inversées émergent les déchèteries inversées. A terme, comment vont évoluer vos déchèteries pour faire la part belle au réemploi ?

Pour la CA de Redon, il faut regarder le modèle économique car ces projets reposent sur l'ESS et les aides. S'il y avait un coût de main d'œuvre classique, il faudrait un tonnage plus conséquent pour que ça tienne.

Le SMICTOM CO précise qu'ils n'ont pas reçu d'aides pour ce type de projet.

Le SMICTOM des Pays de Vilaine accepte des retours de certains déchets en déchèterie (50% acceptés).

Certaines déchèteries ne sont pas concernées par les collectes / importance des agents de déchèteries. La difficulté est le transport pour certaines déchèteries.

Le SMICTOM des Pays de Vilaine réalise des formations croisées entre les agents de déchèteries et le personnel de recyclerie.

Par exemple à Guéméné, les agents doivent savoir si les objets seront récupérés ou non par la recyclerie. Quel est le niveau d'exigence, le niveau d'acceptabilité des recycleries ?

Pour la CA de Redon, cela dépend du stock des recycleries : par exemple, s'ils ont trop d'un exemplaire d'un objet, ils ne vont pas le prendre.

Le SMICTOM précise que pour Mode d'Emplois, il y a une saisonnalité. Ils stockent jusqu'à la bonne période. Cela nécessite des zones de stockage et de la logistique. Rennes Métropole

souhaite faire une plateforme logistique pour les recycleries. Mode d'emploi envisage de faire un site internet et mettre en avant leurs objets en vente. Beaucoup de meubles ne peuvent pas être présenté car la surface de vente est trop petite.

Concernant le SMICTOM, une partie ne va plus en déchèterie et va directement en recyclerie.

Echanges points d'actualité

Gaël Virlouvét demande aux membres quels sont leurs points d'actualité :

- Caractérisation dans les déchèteries
- Traitement

Caractérisation dans les déchèteries

Les membres indiquent qu'il y a eu une sollicitation par CITEO par courrier pour ceux qui sont adhérents à AMORCE. Ce courrier est en lien avec la tarification bonus/malus. Il devait y avoir une TGAP différencié en fonction de ce qui se retrouvait dans les OMR. CITEO souhaite mettre en place un barème en 2025.

Cela entraine des inquiétudes vis-à-vis de leur venue et sur des conséquences financières possibles.

Ils veulent regarder si le tri est correctement réalisé et ce qu'il reste dans les emballages. L'objectif est de recycler un certain pourcentage de matière. Les enjeux financiers sont importants (1 million et demi d'euros pour le SMICTOM).

Un des membres demande s'ils seront accompagnés par quelqu'un de la collectivité.

Il n'y a pas eu de concertation avec les collectivités. CITEO précise qu'il y a eu des campagnes de communication avec invitation à des webinaires.

Traitement

Dans le cadre du rapport annuel, le SMICTOM a engagé une réflexion sur les solutions de traitement dans l'avenir. Les capacités d'enfouissement sur la région Bretagne vont être divisé par 2 ou 3 (180 000 t à l'horizon 2030). Cela entraine des tensions et des couts qui augmentent sur le traitement. Le SMICTOM essaye de se diriger vers plus de valorisation (hiérarchie des modes de traitement), cela se répercute sur la valorisation énergétique. Le SMICTOM n'a pas d'UVE, il est soumis au code des marchés publics donc il y a des délégataires. Les UVE essayent de se moderniser car elles sont vieillissantes (années 1980). Il y aura du vide de four pour maîtriser les couts. Mais pour la collectivité, cela va entrainer des couts importants (100 € / t à 135 € / t et aujourd'hui 155 € / t HT). Véolia répondait au marché à chaque fois avec l'incinérateur de Rennes. Quelle est la solution d'avenir ? Continuer avec les aléas des marchés publics ou bien créer des partenariats ? Des discussions sont en cours avec S3TEC. Le SMICTOM se dirige vers une adhésion avec S3TEC (syndicat de traitement qui regroupe 2 SMICTOM aujourd'hui). Il y a 200 000 habitants actuellement et demain peut-être 300 000 habitants. Ils ont un incinérateur qui fait de la chaleur et un objectif de 30 000 t à

60 000 tonnes. Le délégataire vient d'être attribué (avec 100 000 € d'investissement). Il y a plusieurs atouts : l'incinérateur est existant, la valorisation par 3 avec la chaleur, la maîtrise des coûts (ce qui est intéressant car il y aura une visibilité sur 20 ans). Par ailleurs, 90% des coûts traitement est fixe (amortissement et remboursement du prêt). De plus, il y a la construction d'un équipement neuf à côté de l'actuel, sur leur terrain. Cela impliquera un transfert de la compétence traitement. La valorisation et le tri est mutualisé à l'échelle des 3 SMICTOM. La collectivité perd un peu de la maîtrise mais cela permet d'avoir des outils de traitement sur le long terme. Pour le moment, il y a un accord de principe. L'objectif est d'entrer au S3TEC au 1^{er} janvier 2025. S'il y a transfert de compétence, il y a aussi transfert de personnel. L'envie actuelle est plutôt de faire une mise à disposition car sinon les agents pourraient se retrouver dans une des 150 communes de la collectivité.

Pour la CA de Redon, un travail est en cours avec Nantes Métropole. Cela reste difficile de travailler seul car il n'est pas possible de mettre des équipements partout. La réglementation nationale est appliquée et est à expliquer aux usagers, la seule manière de s'améliorer est de changer la manière de communiquer.

Pour le SMICTOM CO, le centre d'enfouissement n'a plus beaucoup de potentiel et la fermeture est prévue en 2032. Il faut donc trouver une solution avant et s'organiser au niveau de la Région. Les informations sont remontées lors du plan régional des déchets. Il n'y a pas de visibilité actuellement sur le traitement des déchets au niveau régional.

Fin de réunion à 12h15.